

RÉUNIONS PUBLIQUES

  
Pays  
de la Serre  
Communauté de Communes

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

2025



AGNICOURT-ET-SÉCHELLES - ASSIS-SUR-SERRE - AUTREMENCOURT - BARENTON-BUGNY - BARENTON-CEL  
BARENTON-SUR-SERRE - BOIS-LÈS-PARGNY - BOSMONT-SUR-SERRE - CHALANDRY - CHÂTILLON-LÈS-SONS  
CHÉRY-LÈS-POUILLY - CILLY - COUVRON-ET-AUMENCOURT - CRÉCY-SUR-SERRE - CUIRIEUX - DERCY - ERLON  
FROIDMONT-COHARTILLE - GRANDLUP-ET-FAY - LA NEUVILLE-BOSMONT - MARCY-SOUS-MARLE - MESBRECOURT-RICHECOURT  
MONCEAU-LE-WAAST - MONTIGNY-LE-FRANC - MONTIGNY-SOUS-MARLE - MONTIGNY-SUR-CRÉCY - MORTIERS  
NOUVION-ET-CATILLON - NOUVION-LE-COMTE - PARGNY-LÈS-BOIS - PIERREPONT - POUILLY-SUR-SERRE - REMIES  
SAINT-PIERREMONT - SONS-ET-RONCHÈRES - TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT - THIERNU - TOULIS-ET-ATTENCOURT  
VERNEUIL-SUR-SERRE - VESLES-ET-CAUMONT - VOYENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE | TEL. 03 23 80 77 22 | WWW.PAYSDELASERRE.FR

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui fixe les règles d'aménagement et d'urbanisme du Pays de la Serre. Il définit les grandes orientations pour les années à venir en matière de développement durable, d'habitat ou encore d'environnement.

Ce document stratégique vise à concilier croissance et respect du cadre de vie, en prenant en compte les spécificités de chaque commune de l'intercommunalité. Il vise également à régir le droit des sols pour les 10 à 15 années à venir.

La Communauté de communes du Pays de la Serre, associée au bureau d'études GOÉGRAM, organise des réunions publiques d'information pour vous présenter un nouveau point d'étape.

## DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES :

**LUNDI 16 JUIN** : Salle des fêtes  
de Crécy-sur-Serre à 18h30

**MARDI 24 JUIN** : Salle des fêtes  
de Tavaux et Pontséricout à 18h30

**LUNDI 30 JUIN** : Salle Pierre Brasseur  
à Marle à 18h30

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

1 rue des Telliers 02270 Crécy-sur-Serre

Tél: 03 23 80 77 22

Fax: 03 23 80 03 70

[www.paysdelaserre.fr](http://www.paysdelaserre.fr)



Paysdelaserre



Communauté de communes  
du pays de la serre



Les réunions publiques sont l'occasion d'en apprendre davantage sur le PLUi du Pays de la Serre, et de poser vos questions sur l'avenir de notre territoire.

## VOUS AVEZ DES QUESTION ?

Contactez Boris Druart  
au 03 23 80 77 22 /  
[plui@paysdelaserre.fr](mailto:plui@paysdelaserre.fr)

